



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais d'appareillage

Question écrite n° 10898

Texte de la question

M. Jean-Marie Demange appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des trois millions de personnes souffrant de surdit  en France. Ce handicap sensoriel de communication prive les sourds d'une vie sociale normale et g n re de grandes difficult s au quotidien, notamment dans les contacts avec les employeurs et les organismes sociaux. Par ailleurs, les moyens permettant d'am liorer la vie de ces handicap s co tent extr mement cher. En effet, le co t moyen d'une proth se auditive s' l ve   7 000 francs et son remboursement   100 % par la s curit  sociale n'est possible que pour les enfants de moins de seize ans. Au-del , une seule proth se est prise en charge (alors que la plupart des sourds en portent deux) et ce,   un taux assez faible. En outre, le tarif d'une vacation d'interpr te est de 600 francs. Il lui demande donc quelles mesures concr tes il compte prendre afin de faciliter l'int gration de ces personnes dans la soci t . Il aimerait notamment savoir si, d'une part, il a l'intention d'am liorer les modalit s de remboursement des proth ses et si, d'autre part, il compte instaurer un syst me de prise en charge des heures d'interpr tariat. Et si oui, dans quel d lai.

Donn es cl s

Auteur : [M. Jean-Marie Demange](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Rassemblement pour la R publique

Type de question : Question  crite

Num ro de la question : 10898

Rubrique : Assurance maladie maternit  : prestations

Minist re interrog  : emploi et solidarit 

Minist re attributaire : affaires sociales, travail et solidarit 

Date(s) cl e(s)

Question publi e le : 2 mars 1998, page 1142